

## **Migrants : « N’attendons pas qu’un campement se crée pour agir », appelle Anne Hidalgo**

« Les services de l’Etat ont conduit mardi une nouvelle opération de mise à l’abri de migrants, avec le soutien des travailleurs sociaux de la Ville de Paris et des associations, grâce à laquelle plus de 1.600 personnes ont pu se voir proposer un hébergement d’urgence. Je salue cette mobilisation, qui témoigne de l’implication de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

En un an, ce sont plus de 8.000 migrants présents sur le territoire parisien – hommes, femmes et enfants – qui ont ainsi pu sortir de la rue et s’engager dans une démarche d’insertion. Chacune de ces personnes mises à l’abri représente une victoire collective, pour les pouvoirs publics et les associations, mais aussi pour l’ensemble de notre société. Il convient de s’en réjouir, mais les efforts ne sont toujours pas suffisants.

Il y a eu des avancées : par le dialogue exigeant qui s’est tenu entre les collectivités locales et l’Etat, des moyens ont été débloqués, les dispositifs de prise en charge se sont améliorés, les centres d’hébergements sont plus nombreux et mieux adaptés, les procédures administratives dans les préfectures sont plus rapides.

Néanmoins, il faut souvent attendre qu’un campement se crée sur l’espace public ou qu’un lycée soit occupé illégalement pour que l’Etat se décide pleinement à agir. A Stalingrad, il s’agit de la troisième opération en seulement deux mois. A l’échelle de Paris, ce sont près d’une trentaine d’opérations qui se sont tenues en un an.

Faut-il que l’urgence humanitaire et la détresse humaine soient à ce point visibles et médiatisées pour être prises en compte ? Pourquoi attendre une telle situation critique pour tendre la main à ces personnes, qui ont vécu l’horreur dans leur pays, avant de traverser l’Europe dans des conditions précaires ?

Il est indigne de laisser dormir à la rue, dans des conditions insalubres et pendant plusieurs semaines, des personnes fragilisées par un parcours migratoire épuisant. La constitution de tels campements se situe à l’opposé des objectifs que la Ville de Paris s’est fixée depuis un an, elle est aussi à l’opposé des valeurs humanistes et de solidarité que notre pays se doit de défendre et de promouvoir.

Il est désormais impératif de changer de méthode. L’Etat doit accepter de proposer, au fil de l’eau, des solutions d’hébergement aux réfugiés. Des maraudes démontrent qu’il est possible

d'identifier rapidement les petits groupes qui se constituent dans l'espace public, repérer les personnes vulnérables et les orienter très vite vers les structures adaptées.

Ce dispositif doit aujourd'hui pouvoir s'appuyer sur un véritable accueil de jour, spécifiquement dédié aux migrants. Comme elle l'a fait en mettant son foncier intercalaire à disposition de l'Etat pour qu'il crée des centres d'hébergements d'urgence, la Ville de Paris est prête, au-delà de ses compétences obligatoires, à s'investir avec lui dans cette voie.

Il permettrait de réaliser une première évaluation du projet migratoire des personnes, de les orienter sur les possibilités d'hébergement et de les informer sur l'accès à la procédure d'asile existant en Ile-de-France et, plus généralement, dans l'ensemble de la France.

Compte tenu de la dynamique des arrivées et du nombre de personnes demandeuses d'asile aujourd'hui en hébergement d'urgence, j'insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il est impératif d'ouvrir sans délai, dans toute la France, des places en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, sous forme pérenne ou provisoire (modulaire) et que les personnes prises en charge à Paris puissent y accéder. Sans cette répartition territoriale équitable, leur insertion durable n'est pas possible. Seul l'Etat peut conduire cette mobilisation nationale.

A ce titre, j'appelle à mettre en cohérence les actions conduites à Calais et à Paris. Privilégier l'une de ces villes plutôt que l'autre n'a pas de sens quand on observe les connexions, et aller-retour des migrants entre elles. Paris et Calais répondent à une problématique commune dont la résolution se situe là aussi à l'échelle nationale.

Enfin, les démarches administratives des migrants arrivant à Paris doivent encore gagner en fluidité. Si l'Etat a récemment accru la capacité du guichet unique d'accueil de Paris, de nombreuses demandes d'asile restent encore en attente. Un nouveau dimensionnement, même sur une période de quelques mois, permettrait de résorber ces demandes tout en permettant de continuer à accueillir les nouveaux arrivants. Il semble indispensable d'éviter la reconstitution de files d'attente et d'ouvrir au plus vite leurs droits aux demandeurs d'asile. »

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris

**Contact presse :** Matthieu Lamarre / 06 65 24 78 99 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)